

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU
BOULEVARD SAINTE-ANNE ET DE SES ABORDS, VOLET RELEVANT
DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET – NATURE DES TRAVAUX ET SERVICES
PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

- 1.** Le projet consiste en la mise en œuvre du volet relevant de la compétence de proximité de la ville du programme de revitalisation du boulevard Sainte-Anne et de ses abords compris entre le secteur D'Estimauville et le Parc de la Chute-Montmorency.
- 2.** Le projet peut comprendre des interventions de proximité de diverses natures s'inscrivant dans la mise en œuvre du programme de revitalisation du boulevard Sainte-Anne et de ses abords en vue de la réalisation d'espaces et d'équipements, de la mise en place de programmes d'aide financière, de la construction et de la modification d'infrastructures publiques ainsi que de l'enfouissement et de la rationalisation des réseaux d'utilités publiques aux abords du boulevard Sainte-Anne. Ces interventions peuvent nécessiter l'acquisition d'immeubles ou de servitudes, ainsi que divers travaux connexes.
- 3.** Les services professionnels et techniques sont requis et portent sur la planification, la conception, incluant la modélisation de concepts, la réalisation et le suivi de projets, ou toutes autres activités en lien avec la gestion et la promotion du projet décrit aux articles 1 et 2.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en dépense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

5. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, de l'acquisition d'immeubles ou de servitudes ainsi que des travaux et dépenses du projet décrit aux articles 1, 2, 3 et 4 s'élève à la somme de 1 800 000 \$.

TOTAL : 1 800 000 \$

Annexe préparée le 20 février 2017 par :

Étienne Pelletier, conseiller en urbanisme
Service de la planification, de la coordination
de l'aménagement du territoire et de
l'environnement